



Conseil d'administration du 23 septembre 2021

Membres en exercice : 52
Membres présents ou supplés : 30
Membres ayant donné mandat : 5
Nombre de voix : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20210200
ECOMUSEE DU MONT LOZERE
PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 9 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, Mme Nicole AMASSE, M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Alain ARGILIER, M. Gilbert BAGNOL, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, Mme Jeannine BOURRELY, M. Kisito CENDRIER, M. Guy CHERON, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par M. David URSULET, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, G^{al} Benoit HOUSSAY représenté par M. Jean-Charles SENEZ, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Hélène MEUNIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Pierre PLAGNES, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Catherine CIBIEN à M. Arnaud COLLIN, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Henri COUDERC, M. Thierry ROUMEJON à M. Stéphan MAURIN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu les articles L441-2 et D442-15 du code du patrimoine,

Vu la convention de partenariat pour la réalisation de la Maison du Mont Lozère approuvée par la délibération n°20190574 du conseil d'administration de l'EP PNC du 14 novembre 2019,

Considérant les grandes orientations du projet scientifique et culturel présentées en séance,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration valide les grandes orientations du projet scientifique et culturel de l'écomusée du Mont Lozère ci-joint.

La directrice,
Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,
Henri COUDERC



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

ECOMUSEE DU MONT LOZERE LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

a) Un musée requalifié et déployé sur deux nouveaux sites

- ✓ **Une nouvelle exposition permanente est créée au sein d'un nouvel équipement : la Maison du Mont Lozère.**

Né d'une démarche partenariale en 2015, ce nouvel équipement culturel et touristique se concrétisera prochainement sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère » en partenariat avec la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, le Parc national des Cévennes, le Département de la Lozère, la Région Occitanie, la Direction régionale des affaires culturelles et l'Entente Causses et Cévennes. Il répond aux objectifs stratégiques suivants partagés par l'ensemble des partenaires : améliorer l'accueil touristique, renouveler la valorisation de la collection « musée de France », faire vivre les reconnaissances régionales et internationales du territoire, favoriser la mutualisation entre les différents opérateurs publics.

La Maison du Mont Lozère réunit sur un même lieu : un office de tourisme, une présentation du Bien inscrit Unesco, une exposition permanente et des bureaux.

- ✓ **La collection d'objets est conservée dans un nouveau site de réserve**

La collection, pour sa partie non valorisée dans l'exposition permanente, sera conservée dans un site répondant aux normes de conservation d'un musée de France. L'aménagement de ce lieu fait l'objet d'une programmation dès 2021.

b) La vocation nouvelle d'un musée et centre d'interprétation de l'agropastoralisme

Les orientations muséo-scénographiques ont été validées par le comité scientifique en décembre 2020.

Un concept hybride : musée et centre d'interprétation

Il s'agit de l'évolution d'un musée de synthèse multi-thématique vers un centre d'interprétation axé sur une thématique spécifique mais transversale : l'agropastoralisme du Mont Lozère.

Cette nouvelle approche conserve une place importante pour la collection (concept d'un musée), tout en s'ouvrant à l'approche d'un centre d'interprétation : approche évolutive et contemporaine, valorisation des connaissances acquises et présentation des problématiques en débat.

Une thématique fil rouge : l'agropastoralisme du Mont Lozère

L'exposition permanente propose au grand public d'explorer des notions mal comprises : paysages culturels, agropastoralisme. L'approche intègre les composantes matérielle et immatérielle autour de ce thème.

Une exposition en 6 séquences qui repose sur trois médias essentiels :

- **les grandes illustrations** qui permettent de proposer des représentations synthétiques, interprétées, qui rassemblent en une seule image tous les détails à valoriser,
- **le son** fait appel à une démarche créative. Il est présent sous deux formes : une ambiance sonore composée spécialement pour l'ensemble de l'exposition et des sons illustratifs,

- interactifs, traités en bulles sonores (témoignages enregistrés, des chansons ou des musiques, des sons d'animaux, des textes),
- **les objets** sont mis en scène avec le son et les grandes illustrations, ce qui leur donne une place essentielle : le dispositif scénographique permet de les associer à une représentation illustrée (qui les met en scène) ou à un petit texte qui donne les informations essentielles.

c) Nouveaux regards sur la collection d'objets

Conservation curative et préventive

La collection constituée à partir de 1976, bénéficie d'un traitement curatif, préventif et un conditionnement durables (mission achevée depuis février 2021 avec l'intervention du service conservation du CD48).

De meilleures conditions de conservation répondant aux normes sanitaires et sécurité sont offertes au sein des nouvelles réserves.

Evolution de la collection

Quelques acquisitions et/ou restaurations en lien avec la future scénographie sont consenties.

La politique d'acquisition est très ciblée et mesurée : objets locaux et actuels en lien avec l'agropastoralisme et représentatifs des mutations entre savoir-faire traditionnels et actuels.

Cohérence avec stratégie scientifique du PNC et plan de gestion Unesco

Le principe d'évolutivité de l'exposition permanente et la programmation d'expositions temporaires s'inscrivent dans la valorisation de la stratégie scientifique du PNC (évolution des systèmes pastoraux...) et du plan de gestion Unesco (schéma d'interprétation du Bien inscrit).

d) Politique des publics redéfinie et nouvelles dynamiques culturelles

Une ouverture large sur le public touristique

La coexistence sur un même lieu d'un centre d'interprétation et d'un office de tourisme constitue une opportunité de saisir tous les publics, dont ceux habituellement éloignés des musées.

L'exposition offre la gratuité d'accès et bénéficie de l'amplitude d'ouverture d'un office de tourisme.

Toutefois, la muséographie évitera une mise en tourisme excessive ou partielle du pastoralisme, mais s'appuiera sur un contenu scientifique rigoureux.

Les publics visés

Trois catégories de publics sont visées : la population, le public touristique, mais également les professionnels de la filière agropastorale.

Une réflexion sur l'accessibilité a été intégrée dans l'exposition afin d'être accessible à tous les publics.

Une offre spécifique en direction du jeune public est proposée : un espace pédagogique est directement intégré à l'exposition.

Dynamiques culturelles

Une programmation annuelle d'expositions temporaires sera définie dans le cadre partenarial.

L'offre d'animation, en partie proposée par l'EP PNC, sera aussi largement ouverte aux opérateurs privés et associatifs (accompagnateurs, guides-conférenciers, réseaux d'éducation).

e) Engagement partenarial et principes de fonctionnement

Un cadre partenarial s'inscrivant dans la durée

Le projet scientifique et culturel repose sur un partenariat construit dès 2015.

La Maison du Mont Lozère est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Une convention de partenariat fixe les modalités de réalisation de la Maison du Mont Lozère (délibération n°20190574 du CA du 14 novembre 2019).

Positionnement de l'EP PNC au regard de l'appellation « musée de France » :

- Propriétaire et responsable scientifique de la collection musée de France
- Garant de la conservation et de la valorisation de la collection au sein de la Maison du Mont Lozère
- Maître d'ouvrage des réserves de la collection musée de France

Principes de fonctionnement de la Maison du Mont Lozère

Une nouvelle convention multi partenariale sera établie, avant l'achèvement de l'équipement, pour définir :

- Les modalités d'occupation et d'usage des locaux et biens mobiliers ;
- Les modalités de paiement des charges récupérables et des charges mutualisées ;
- Les modalités d'animation de la Maison du Mont Lozère ;
- Les modalités de dépôt de la collection « musée de France » exposée.

Concernant la Maison du Mont Lozère, la contribution du Parc national au fonctionnement s'opère dans trois domaines de compétences : responsabilité scientifique sur les collections, contribution aux médiations et actions culturelles conduites sur site, appui à l'accueil sur site. L'EP PNC contribue au même titre que les autres partenaires aux charges annuelles de fonctionnement du bâtiment ; il anime par ailleurs le comité d'usagers qui sera opérationnel à l'issue de la réalisation de l'équipement. Le Parc national est propriétaire de l'exposition permanente qu'il finance par ailleurs dans son intégralité : il reste à ce titre responsable de son entretien et de son amortissement.

f) Positionnement touristique et culturel

Un site structurant de l'offre de découverte du Parc national

La Maison du Mont Lozère et son exposition permanente s'inscrivent dans le système de découverte des patrimoines du Parc national hérité des écomusées.

Le réseau d'interprétation du Parc national se développe en cohérence avec les objectifs d'un tourisme durable et dans le respect des valeurs de la marque Esprit Parc national.

Un site valorisant les reconnaissances régionales et internationales

Le nouvel équipement contribue aux objectifs :

- du Programme Unesco sur l'homme et la biosphère (MAB). Ce programme ouvre la voie à des espaces de réflexion et de partage, portant un regard d'avenir sur les patrimoines naturels et culturels.
- du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. Il est l'un des « Haut-lieux de l'agropastoralisme » défini par le schéma d'interprétation du Bien inscrit. Il entre également en résonance avec la reconnaissance internationale en cours des transhumances.
- du Grand site Occitanie Cévennes : Le Pont de Montvert est l'un village de caractère du Grand Site Occitanie (GSO) « Cévennes ». Le GSO participe à développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale en innovant dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine.

Des partenariats réactivés avec les musées de société dans le Parc national et ses villes portes : notamment Maison rouge - musée des vallées cévenoles à Saint Jean du Gard, Musée du Gévaudan à Mende et Musée cévenol au Vigan.